

# RUSSIE<sup>1</sup>

## 1. Identification des héritiers et modalités de transmission des biens tombés en succession

En droit russe, la succession se fait soit du fait de la loi (succession ordinaire), soit par testament (succession testamentaire). Dans les deux cas, la transmission successorale des biens n'est **pas automatique** : il est nécessaire que l'héritier **accepte** la succession.<sup>2</sup> Le droit russe établit **deux modes possibles d'acceptation** de la succession par les héritiers: l'entrée en possession des biens du défunt et l'obtention du **certificat de succession**.

## 2. Administration des successions avec élément d'extranéité

Pays	PRINCIPES DE BASE ET CRITERES DE RATTACHEMENT		RENOI			JURIDICTION ET RECONNAISSANCE	
	Unité v. Scission <i>Nachlassseinheit v. Nachlassspaltung</i>	Exceptions au principe de base	Renvoi <i>Rückverweisung</i>	Renvoi ailleurs <i>Weiterverweisung</i>	Double renvoi <i>Foreign Court Theory</i>	Un seul for en principe compétent	Conventions bilatérales avec la Suisse
Russie	Unité	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non

Le droit russe accueille le principe « scissionniste (dualiste) » de la succession<sup>3</sup>. En effet, malgré l'article 1224 du Code civil envisage que la loi applicable aux questions successorales est celle de la dernière résidence du défunt,<sup>4</sup> selon le même article, en ce qui concerne les biens immeubles la loi où ces propriétés sont situées sera applicable en ajoutant que si le bien a été enregistré en Russie, le droit russe doit trouver application<sup>5</sup>.

À l'alinéa 2 on se lit aussi que la loi de la dernière résidence du *de cuius* au moment de la rédaction est applicable pour la détermination de la capacité de tester ou de révoquer la même déclaration ainsi que pour la forme de l'acte<sup>6</sup>.

La compétence sur les questions successorales est attribuée aux tribunaux ordinaires et les parties intéressées peuvent s'adresser au juge (ou au notaire) du *forum conveniens*, bien que dans le cas des biens immeubles le juge ou le notaire du lieu de la localisation de la propriété ont (avec une certaine flexibilité à ce regard), juridiction<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Etabli en décembre 2018 par J. Skala et révisé en avril 2020 par I. Fausch.

<sup>2</sup> Code civil de la Fédération de Russie, Art. 1152

<sup>3</sup> « *Russia belongs with the countries of the world that have divided inheritance property into two parts* »; voir: Garb, Wood, (eds.), *International Succession*, Oxford University press, 2015, p. 715.

<sup>4</sup> Cf. S. Revineala, *Le droit des successions dans la Fédération de Russie : droit interne et droit international privé*, Thèse, Paris, 2013.

<sup>5</sup> Voir article 1224 alinéa 1 du Code Civil Russe. Pour une description détaillée voir aussi, W. E. Butler, *Russian Inheritance Law*, London, 2014, p. 142 et suivantes.

<sup>6</sup> L'article précise aussi que l'acte peut être bien considéré valable si les conditions prévues par le droit russe sont respectées.

<sup>7</sup> Voir Garb, Wood, (eds.), *International Succession*, cit., p. 715.

### 3. Certificats et documents susceptibles d'être émis dans le cadre d'une succession

Le certificat de succession (*свидетельство о праве на наследство*) est délivré par le notaire dans le ressort géographique duquel la succession a lieu. La demande de certificat de succession doit être faite par l'héritier en personne par-devant le notaire. Elle peut également être déposée par son représentant, lorsque la procuration mentionne expressément le pouvoir du représentant d'accepter la succession pour le compte du représenté. Lorsque la demande de certificat de succession est faite par un représentant légal de l'héritier, aucune procuration n'est exigée. La demande de certificat de succession peut également être envoyée par courrier, mais dans ce dernier cas, la signature de l'héritier doit être certifiée par le notaire.<sup>8</sup>

L'obtention du certificat de succession n'est pas une obligation<sup>9</sup>. Le certificat ne crée pas le droit de succession ; il ne fait que certifier les droits déjà existants. Le notaire délivre un certificat unique pour tous les héritiers ou un certificat individuel pour chacun d'eux. Le certificat peut être délivré pour **l'intégralité du patrimoine** couvert par la succession ou uniquement pour une **partie** des biens<sup>10</sup>.

Le certificat de succession peut être délivré à l'égard des **biens, meubles et immeubles, se trouvant à l'étranger**, lorsqu'au moment de sa mort, le défunt résidait de manière permanente sur le territoire de la Fédération de Russie.<sup>11</sup>

En délivrant le certificat de succession sur les immeubles sis à l'étranger, le notaire russe appliquera la loi du lieu de situation des immeubles (*lex rei sitae*).<sup>12</sup>

En cas de succession ordinaire, en l'absence de testament, afin d'obtenir le certificat de succession, l'intéressé doit **prouver** sa qualité d'héritier, en apportant les pièces certifiant le fait de la mort du *de cuius*, le lieu et le moment de sa mort, le lien de parenté avec le *de cuius* ou le fait d'être à charge de celui-ci, la **liste des biens** transmis par la succession et leur localisation.<sup>13</sup> En cas de succession testamentaire, en plus des pièces mentionnées ci-dessus, il est nécessaire de procurer l'original du testament.<sup>14</sup> Dans ce dernier cas, le notaire est tenu de rechercher les éventuels héritiers réservataires, afin de les informer de leurs droits.

Le certificat de succession délivré après vérification de la qualité d'héritier ne porte **pas de caractère définitif**. Ainsi, les biens du défunt découverts après l'obtention du certificat peuvent faire l'objet d'un certificat complémentaire.

En général, le certificat de succession n'est délivré que **six mois après** la date d'ouverture de la succession, c'est-à-dire, à compter du jour de la mort du *de cuius*<sup>15</sup>. Toutefois, la loi autorise de délivrer le certificat avant l'échéance de ce délai, lorsque l'héritier peut apporter des preuves suffisantes de l'absence d'autres héritiers. Par ailleurs, il n'existe pas de délai limite pour l'obtention du certificat de succession.<sup>16</sup>

La loi russe (art. 1163 § 3 du Code civil de la Fédération de Russie) oblige les notaires de suspendre la délivrance des certificats dans le cadre d'une succession donnée, en cas d'existence établie d'un héritier

<sup>8</sup> Code civil de la Fédération de Russie, Art. ++řš, ++žě

<sup>9</sup> P. Krasheninnikov, Article-by article Commentary of Civil Code of Russian Federation, part 3, Statut, Moscow, 2011, p. 128

<sup>10</sup> Code civil de la Fédération de Russie, Art. 1162, al.1

<sup>11</sup> Code civil de la Fédération de Russie, Art. 1224 §1.

<sup>12</sup> Code civil de la Fédération de Russie, Art. Art. 1224, al.1, deuxième phrase.

<sup>13</sup> La Loi-cadre sur la pratique notariale du 11 février 1993 N° 4462-1 (dernièrement modifiée par la Loi du 8 août 2018), Art. 72.

<sup>14</sup> La Loi-cadre sur la pratique notariale du 11 février 1993 N° 4462-1 (dernièrement modifiée par la Loi du 8 août 2018), Art. 73

<sup>15</sup> Code civil de la Fédération de Russie, Art. 1163, al.1

<sup>16</sup> Code civil de la Fédération de Russie, Art. 1163, al.2

conçu mais non encore né au moment de l'ouverture de la succession. La suspension des certificats de succession peut être également ordonnée par une décision judiciaire, en cas de contentieux concernant la succession.

#### **4. Evaluation en fonction de l'art. 65 ORF**

Un certificat d'hérédité russe peut être utilisé comme preuve pour l'enregistrement au sens de l'art. 65 ORF, à condition que le certificat couvre également les biens immobiliers en Suisse.

Un certificat successoral délivré par un notaire selon le droit russe, atteste l'acceptation nécessaire de l'héritage par l'héritier.

Le certificat successoral russe tient normalement compte du droit suisse pour les biens immobiliers sis en Suisse<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Selon l'expérience de l'ISDC, dans la pratique, les certificats d'héritage russes contiennent des déclarations sur le droit étranger s'ils existent des biens immobiliers étrangers.